

DELIBERATION N° 81/113 : AMENAGEMENT PAYSAGER DU PLATEAU : MARCHE NEGOCIE
AVEC L'ENTREPRISE PAUCHARD

Monsieur DAUX, Conseiller Municipal chargé de la Commission Environnement rappelle à l'Assemblée qu'il avait été décidé de procéder à l'aménagement de la Zone de loisirs du Plateau et que des crédits avaient été prévus au budget primitif 1981.

Une consultation a été effectuée auprès d'un certain nombre d'entreprises. Il leur était demandé, au niveau des prestations attendues, de chiffrer le coût d'un apport de terre végétale, des nivellement et semis d'une première parcelle de 19 000 m².

Quatre entreprises ayant répondu, il s'avère que c'est l'entreprise PAUCHARD, de ROVILLE-DEVANT-BAYON, qui est la moins disante pour un montant T.T.C. de 63 705 F 09 T.T.C.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré,

- autorise Monsieur le Maire à signer, avec l'entreprise PAUCHARD, un marché négocié ayant pour objet une première tranche de l'aménagement paysager du Plateau, pour un montant T.T.C. de 63 705 F 09.
- rappelle que la somme nécessaire à cette réalisation a été inscrite au budget primitif 1981, programme 52/80.